

Forme et fonction



Les dirigeants d'Open-Mind Interiors parlent de leur entreprise et de son lancement.

STACEY STREY ET ANDRE ST. JACQUES ont créé il y a trois ans le seul fournisseur de mobilier non résidentiel à services complets du nord-ouest de l'Ontario. Établie à Thunder Bay, l'entreprise Open-Mind Interiors offre des services-conseils aux clients qui souhaitent concevoir des locaux favorisant la collaboration, la créativité et la productivité.

Qu'est-ce qui vous a incités à lancer votre entreprise?

S. Strey : Il y avait une demande sur le marché non seulement pour du mobilier non résidentiel, mais pour l'aménagement de locaux commerciaux en général. L'architecte ou le décorateur ensemblier peuvent concevoir les plus beaux bureaux du monde, mais si le mobilier n'est pas aménagé en fonction des employés qui l'utilisent, il ne stimulera pas la productivité ou ne pourra pas être adapté.

A. St. Jacques : Avant, on considérait le mobilier comme un simple produit qu'on choisissait dans un catalogue. Nous avons vu qu'il était possible d'adopter une approche axée davantage sur la consultation et d'inciter les clients à s'adapter au changement. Quand un employeur achète du mobilier, il ne se procure pas simplement du matériel; il fait un investissement pour ses employés.

Quand avez-vous demandé l'appui de votre conseillère?

S. Strey : J'avais travaillé avec notre conseillère pendant des années. Je l'ai donc appelée avant de me lancer dans l'entreprise et elle a eu un rôle important dès le début. Nous estimions essentiel d'avoir un programme d'assurance et d'avantages sociaux; nous l'avons donc consultée plusieurs fois au cours de la première année.

Il n'est pas habituel pour une petite entreprise d'offrir des avantages sociaux à ses employés dès sa création. Pourquoi était-ce une priorité pour vous et quelles autres solutions votre conseillère vous a-t-elle aidés à mettre en place?

A. St. Jacques : Nous voulons attirer et garder les meilleurs éléments, et nos avantages sociaux sont pour nous un moyen de nous distinguer des autres employeurs. Nous avons inclus une assurance maladies graves dans notre programme et nous envisageons de souscrire d'autres contrats pour protéger les associés.

S. Strey : Nous avons tous deux travaillé dans de grandes entreprises et avons bénéficié de programmes d'avantages sociaux dans le passé. Nous voulions offrir cette possibilité à nos employés, dont certains sont à l'étape d'entreprendre leur carrière, de fonder une famille ou d'acheter leur premier condo. Nous voulons qu'ils soient en santé et prospères, et qu'ils restent longtemps dans l'entreprise.

Outre les avantages sociaux, qu'offrez-vous à vos employés pour les motiver?

A. St. Jacques : Nous permettons aux employés de mettre en banque les heures supplémentaires travaillées et de puiser dans cette banque pour arrondir leur paie quand le travail diminue. C'est un geste modeste, mais il est apprécié.

S. Strey : Nous avons aussi demandé à notre comptable de nous aider à concevoir un programme d'encouragement basé sur la rentabilité de chaque projet, offrant un boni calculé en fonction de l'apport de chaque équipe et réparti entre tous ses membres.

Quelle est la prochaine étape pour Open-Mind Interiors?

S. Strey : Nous allons engager un analyste qui s'occupera des spécifications de notre mobilier et de la planification des aménagements. Nous nous préparons aussi à répondre à une plus forte demande en matière de cloisons démontables et de tapis en carreaux amovibles.

A. St. Jacques : Nous sommes aussi en voie d'améliorer le volet services de nos activités – déménagements, ajouts et modifications, gestion des stocks de mobilier et gestion de l'entreposage.

S. Strey : L'année dernière a été particulière : jusqu'à récemment, nous étions trois associés et nous avons consacré plusieurs mois au rachat de la part du troisième associé. Maintenant que nous détenons tout le pouvoir décisionnel, le moment est tout indiqué pour rencontrer notre conseillère et notre comptable et nous assurer que nous sommes dans la bonne voie.

Quelle partie de votre travail préférez-vous?

S. Strey : Dans mon cas, c'est quand nous recevons un client. Nous lui posons une foule de questions et tout à coup une étincelle s'allume dans ses yeux. Il comprend que toutes ces variables convergent vers un meilleur environnement pour les personnes qui occupent ses locaux et y travaillent au quotidien – et de meilleurs résultats pour son entreprise.

A. St. Jacques : Ce qui m'apporte le plus de satisfaction, c'est quand nous livrons le produit fini. Il y a d'abord des discussions, puis des plans en 2D et en 3D, et ensuite la réalisation. Quand les travaux sont terminés, le résultat correspond exactement à ce que nous avons imaginé.

Quel conseil donneriez-vous à quelqu'un qui s'apprête à lancer une entreprise?

S. Strey : Formez votre équipe. Personne n'est un expert dans tous les domaines; vous devez vous entourer des bonnes personnes, les laisser vous guider et vous fier à leurs compétences.

A. St. Jacques : Il est essentiel d'avoir un avocat, un comptable et un conseiller dignes de confiance, qui veilleront à ce que vous preniez tous les éléments en considération. Car une fois l'entreprise lancée...

S. Strey : Vous ne pourrez plus reculer! ■



© 2016 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2908F PRINTEMPS 2016 AODA

AVEC LES COMPLIMENTS DE :

Pierre Barbe
514-990-2618
pierrbarb@gmail.com